

à noter

Loi sur le suicide assisté

Le débat pour l'introduction dans la loi française de l'euthanasie et du suicide assisté bat son plein. La loi avance tel un rouleau compresseur, bafouant une nouvelle fois les droits de Dieu. Les débats à l'Assemblée Nationale sont en cours. Le vote final par les députés est prévu le 15 juillet.

Il est plus que temps d'implorer le Ciel de protéger nos anciens et tous les plus faibles.

A cette fin :

- **ADORATION DU SAINT SACREMENT** au Prieuré de 14h00 à 18h30.
Intention : pour les agonisants, en supplication et réparation des loix favorisant les crimes contre la vie.
Inscription nécessaire : 2 personnes par case.

- **Le vendredi 10 juillet à St Etienne, le samedi 11 juillet à Unieux et Roanne, seront célébrées les messes pour les nécessités "Pro quacumque necessitate".**

Et si nos prières n'empêchent pas cette loi de passer, qu'elles soient au moins réparatrices et nous obtiennent les grâces dont nous avons besoin pour maintenir la foi catholique dans notre pays.

RETRAITE DE ST IGNACE POUR LES MESSIEURS du 6 au 11 juillet à Unieux :
il n'est pas trop tard pour s'inscrire ! Contactez le Prieuré.

PÈLERINAGE DU PUY : dimanche 30 août 2026

CHAPELET POUR LA FRANCE : tous les mercredis à ND DE LA FAYE à 18H.

Pendant le mois de juillet, la **Croisade Eucharistique** prie pour les agonisants

Du 5 au 12 juillet 2026

Avez-vous un mandat ?

Déclaration par laquelle la Fraternité Saint-Pie X expose les raisons qui justifient ces consécrations dans les circonstances actuelles de l'Église.

C'est l'Église catholique et romaine, toujours fidèle aux saintes traditions reçues des Apôtres, qui, dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, exige que nous pourvoyions au maintien de ces saintes traditions – c'est-à-dire le dépôt de la foi – et prenions les moyens nécessaires pour les transmettre fidèlement à tous les hommes pour le salut de leur âme.

Étant donné que depuis le concile Vatican II jusqu'à aujourd'hui, les autorités de l'Église sont animées d'un esprit contraire à celui de la Foi, et agissent contre la sainte Tradition – « ils ne supportent plus la saine doctrine, détournant l'ouïe de la vérité, pour se tourner vers des fables », comme le dit saint Paul à Timothée dans sa seconde épître (IV, 3-5) –, nous estimons devant Dieu qu'il est un devoir sacré envers la sainte Église et envers les âmes de procéder à la consécration d'évêques pleinement fidèles à la sainte Tradition et au Magistère constant de l'Église.

D'autre part, nous entendons partout dans le monde les âmes nous réclamer que, par la prédication de la Vérité et l'administration des sacrements, leur soit donné le Pain de Vie, qui est le Christ. C'est pourquoi, ayant pitié de cette foule, nous avons le très grave devoir de transmettre la grâce épiscopale à ces chers prêtres, afin qu'eux-mêmes puissent conférer la grâce sacerdotale à de nombreux clercs formés selon les saintes traditions de l'Église catholique. Et nous estimons que toutes peines et censures qui seraient portées contre cette démarche n'ont aucune valeur.

Conformément à cette exigence impérieuse de l'Église catholique et romaine, toujours fidèle, nous choisissons ces quatre prêtres ici présents comme évêques auxiliaires de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, dans le seul et unique but de servir la sainte Église romaine.

ANNONCES

Semaine du 4 au 12 juillet 2026	Prieuré Saint-François-Régis 31 rue Holtzer - 42240 Unieux 04 77 40 20 55 42p.unieux@fsspx.fr	Chapelle du Cœur-Immaculé-de-Marie 3 pl. Maréchal Foch 42000 Saint-Étienne 04 77 40 20 55	Chapelle Notre-Dame-du-Rosaire 46 rue Marx Dormoy 42300 Roanne 04 77 40 20 55	Chapelle de la Visitation 1 place de la Plâtrière 43000 Le Puy 04 77 40 20 55
Samedi 4 (1^{er} samedi du mois) De la Sainte Vierge au samedi Blanc, 4 ^e classe	07h45 Messe lue L	17h00 ROSAIRE médité devant le T. Saint Sacrement exposé et confessions 18h30 Messe lue M	17h30 Chapelet et confessions 18h00 Messe lue pour les Foyers Adorateurs 18h30 Méditation D	
Dimanche 5 juillet Solennité de SAINT PIERRE ET SAINT PAUL Rouge, 2 ^e classe <i>Mém. 6^e dimanche après la PENTECÔTE</i>	10h00 Chapelet et confessions 10h30 Messe chantée pour JEAN ET GHISLAINE GÉRARD † et leur famille M 17h30 Vêpres et Salut 18h30 Messe lue M	08h30 Chapelet et confessions 09h00 Messe chantée pour ALBERT SÉON † et son épouse Thérèse L	09h30 Chapelet et confessions 10h00 Messe chantée PRO POPULO D	09h30 Confessions 09h30 Chapelet 10h00 Messe chantée N
Lundi 6 De la féerie Vert, 4 ^e classe	07h45 Messe lue F		18h00 Chapelet	
Mardi 7 (1^{er} mardi du mois) Saint Cyrille et saint Méthode, Évêques et Confesseurs Blanc, 3 ^e classe	07h45 Messe lue en l'honneur de St Michel Archange, pour la France D 11h00 Messe lue L		18h00 Chapelet	
Mercredi 8 Sainte Élisabeth, Reine du Portugal et Veuve Blanc, 3 ^e classe	07h45 Messe lue ^e F	18h00 Chapelet et confessions 18h30 Messe basse L	18h00 Chapelet	18h30 Chapelet
Jeudi 9 De la féerie Vert, 4 ^e classe	07h45 Messe lue F 11h00 Messe lue L		18h00 Chapelet	
Vendredi 10 Les saints Sept Frères Martyrs et Saintes Rufine et Seconde, Vierges et Martyres Rouge, 3 ^e classe	07h45 Messe lue F	18h00 Chapelet et confessions 18h30 Messe lue de réparation L	18h00 Chapelet	
Samedi 11 De la Sainte Vierge au samedi Blanc, 4 ^e classe <i>Mém. Saint Pie 1^{er}, Pape Martyr</i>	07h45 Messe lue de réparation M 11h00 Messe lue L		18h00 Messe lue de réparation F	
Dimanche 12 juillet 7^e dimanche après la PENTECÔTE Vert, 2 ^e classe	10h00 Chapelet et confessions 10h30 Messe chantée PRO POPULO M 17h30 Vêpres et Salut 18h30 Messe lue M	08h30 Chapelet et confessions 09h00 Messe chantée L	09h30 Chapelet et confessions 10h00 Messe chantée en action de grâces F	09h30 Confessions 09h30 Chapelet 10h00 Messe chantée N